

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 13 mars 2023 à 18 heures 30 minutes
Salle du Conseil municipal

Quorum : 9

Présents :

M. BARBIER Pascal, M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle

Procuration(s) :

Mme VINCENT Annie donne pouvoir à M. MOULON Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme VINCENT Annie

Secrétaire de séance : M. TERCINIER Matthieu

Président de séance : M. ROUGER Jean-Michel

5 - Vote du Compte Administratif Commune 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Florence Caillaud,

vote le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	670 474,18
	Réalisé	560 057,01
	Reste à réaliser	48 590,00
Recettes	Prévu	670 474,18
	Réalisé	463 922,57
	Reste à réaliser	37 600,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	859 933,07
	Réalisé	660 973,53
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	859 933,07
	Réalisé	898 632,74
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-96 134,44
Fonctionnement	237 659,21
Résultat global	141 524,77

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. BARBIER Pascal, M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle, Mme VINCENT Annie (représentée par M. MOULON Daniel)

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : M. ROUGER Jean-Michel

Sous la présidence de Mme CAILLAUD Florence

6 - Vote du Compte Administratif Budget Annexe ZE 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Florence Caillaud,

vote le Compte Administratif du Budget Annexe ZE de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	161 000,00
	Réalisé	498 163,40
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	161 000,00
	Réalisé	377 399,77
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	121 166,33
	Réalisé	377 458,18
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	121 166,33
	Réalisé	498 366,10
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-120 763,63
Fonctionnement	120 907,92
Résultat global	144,29

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. BARBIER Pascal, M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle, Mme VINCENT Annie (représentée par M. MOULON Daniel)

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : M. ROUGER Jean-Michel

Sous la présidence de Mme CAILLAUD Florence

7 - Examen et vote du Compte de Gestion de la Commune 2022

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu la présentation du compte de gestion,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 de la commune de Chermignac, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Examen et vote du compte de gestion du budget annexe ZE 2022

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu la présentation du compte de gestion,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du budget annexe de la ZE, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Affectation des résultats 2022 de la commune et report budget annexe ZE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 le 13 mars 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les équilibres budgétaires,

Statuant sur les affectations des résultats d'exploitation des exercices 2022

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

	COMMUNE	ZE clôturé 31/12/2022	TOTAL
Excédent de fonctionnement	116826,14	15441,59	
Excédent reporté	120833,07	105466,33	
Excédent cumulé	237659,21	120907,92	
Déficit d'investissement	96134,44	120763,63	
Déficit restes à réaliser	10990	0	
Besoin de financement	107124,44	120763,63	
Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent	237659,21	120907,92	358567,13
Affectation C/1068	107124,44	120763,63	227888,07
Résultat reporté en fonctionnement 002	130534,77	144,29	130679,06
Résultat d'investissement reporté 001 : Déficit	96134,44	120763,63	216898,07

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Renouvellement d'adhésion à l'association Les Maires pour la Planète pour 2023

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de renouvellement d'adhésion à l'association Les Maires pour la Planète pour 2023.

Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

En adhérent à l'association, vous bénéficierez :

- de visites, webinaires et rencontres répondant aux attentes des communes adhérentes,
- d'échanges réguliers entre élus sur les bonnes pratiques environnementales,
- de ressources documentaires (guides pratiques, comptes-rendus).

En tant qu'adhérent, la collectivité :

- contribue à la vie du réseau,
- partage ses expériences,
- communique sur son adhésion,
- règle la cotisation annuelle.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Convention de Fourrière 2023

Monsieur le maire donne lecture d'une convention conclue entre la SPA, dans le cadre de la fourrière pour des animaux errants, et la commune de Chermignac.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve la convention (Formule B) entre la commune et la SPA, ainsi que les documents annexes
- Autorise le maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

*Monsieur le maire informe le conseil sur la fermeture d'une classe de l'école de Chermignac. Il explique les points en notre défaveur :

- poste en mouvement
- effectif limite basse (20 élèves par classe)
- Maire de Thénac défavorable à un RPI dans l'immédiat


*Marché de Pâques le 02/04/2023

*Jeux Intervillages à Courcoury le 1/07/2023

*19/03/2023 : Cérémonie le matin
Bordeaux-Saintes l'après-midi

Séance levée à 20h15

Le Secrétaire de séance,



Fait à Chermignac
Le Maire,

